

21 juin 2018

Autolib' : les élus métropolitains refusent de verser les 233 M€ d'euros exigés par le groupe Bolloré

Le Comité Syndical, réunissant ce jour la centaine d'élus des communes adhérentes au service Autolib', a refusé de verser la compensation infondée de 233 M€ réclamée par le groupe Bolloré par courrier du 25 mai, entraînant de fait la résiliation du contrat au 25 juin 2018.

Les élus regrettent que malgré leurs nombreuses tentatives ces derniers mois de dialoguer avec le groupe Bolloré afin de trouver un compromis qui aurait pu permettre la poursuite du service, le délégataire n'ait en réalité jamais eu la volonté d'atteindre cet objectif. L'entreprise est restée sur sa position et s'est montrée totalement fermée à tout accord raisonnable.

De fait, avant même que les collectivités aient le temps de débattre du rapport de la conciliation rendu en mars 2018, le groupe Bolloré a brutalement mis un terme à la procédure qui aurait permis un accord et engagé, dans un courrier adressé le 25 mai 2018, la procédure de résiliation du service.

Jusqu'au bout, malgré ses déclarations, le groupe Bolloré a cherché à imposer son calendrier aux élus et aux contribuables. Pour preuve, le Syndicat a proposé ces derniers jours au délégataire de repousser de quelques mois l'arrêt effectif du service dans l'intérêt des usagers et des salariés dont il a la responsabilité, ce que le groupe Bolloré a refusé.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du Bureau, le Comité Syndical a adopté 3 vœux :

- Demandant au groupe Bolloré de prendre ses responsabilités au regard des usagers en respectant ses obligations d'information et de remboursements éventuels des sommes indues dans le cas d'une fermeture du service.
- Demandant au groupe Bolloré de veiller à ce que les 254 salariés de la SA Autolib', dont il a l'entière responsabilité, soient reclassés rapidement dans d'autres filiales du groupe, cela dans le respect le plus strict du dialogue social.
- Proposant aux communes de travailler à la mise en place de nouvelles offres d'autopartage à l'échelle du Grand Paris, mieux adaptées aux attentes des habitants, plus souples dans leur fonctionnement et plus solides économiquement.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Mélody Tonolli 01 80 18 92 03
melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

Le Syndicat va, dans les jours à venir, négocier avec le groupe Bolloré un protocole de sortie de contrat afin de régler l'ensemble des modalités opérationnelles. Les élus ont déjà demandé au groupe Bolloré de leur proposer un dispositif pour accompagner les abonnés et confirmer qu'il veillera à reclasser les salariés. Les collectivités ont en effet réaffirmé lors du Comité Syndical, leur détermination à défendre l'intérêt des contribuables face au groupe Bolloré.